Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 avril 2020

(via la plateforme Zoom)

Présents : David Haziza, Pierre Danten, Alain Adam, Jean-Nicolas Bustros, Carla Khazzaka, Mark-Alexander Schreiweis (représentant Brigitte Proucelle), Philippe Courjault, Rachid Salama, Simon Pomel, Marta Lamosova, Colette Godet, Pascal Adam

Membres invitées : Pascaline Gaussot, Aline Dimitri

Absente excusée : Sangita Kamblé

La séance est ouverte à 18h40.

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Que l'ordre du jour soit adopté par les membres du CA.
Proposée : Colette Godet
Appuyée : David Haziza
Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 janvier 2020

Proposée : Simon Pomel
Appuyée : Marta Lamosova
Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 18 février 2020

Proposée : David Haziza
Appuyée : Carla Khazzaka
Le PV est adopté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2020

Proposée : Carla Khazzaka
Appuyée : Colette Godet
Le PV est adopté à l'unanimité.

5. Remboursement partiel des frais de scolarité de la Petite section

Proposition : Que le respect de la décision ontarienne de ne plus facturer les frais de garderie n'empêche pas le Lycée Claudel de continuer à fournir la continuité pédagogique aux élèves de Petite section du 9 avril jusqu'à la rentrée en classe.
Proposée : David Haziza
Appuyée : Jean-Nicolas Bustros
Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Proposition de création d'un fonds de solidarité pour soutenir les familles dans le contexte du COVID19

Proposition : Que le CA adopte le principe de créer un fonds de solidarité pour limiter l'impact financier de la crise du Covid19 sur les familles.
Proposée : Simon Pomel
Appuyée : Carla Khazzaka
Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Proposition d'abonder le fonds de solidarité de 200,000 CAD

Proposition : Que le CA abonde le fonds de solidarité d'une somme de 200,000 CAD prélevée sur les baisses des charges décidées suite à la suspension des cours le 16/03/2020.
Proposée : Colette Godet
Appuyée : Marta Lamosova
Proposition adoptée à l'unanimité.

Rachid Salama contactera Apple Financial Services pour faire un point sur la façon dont le processus de demandes se déroulera qui se voudra souple et raisonnable. Il reviendra au Conseil d'administration et un vote électronique sur la question aura lieu.

8. Budget 2020

Proposition : Que le CA adopte le report du projet de développement du transport scolaire adopté lors de la séance du 18/02/2020.

Proposée : Alain Adam
Appuyée : Carla Khazzaka
Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Report des échéances de remboursement du capital des échéances de mai à octobre
Proposition : Que le CA adopte le principe de demander à la BMO le report du paiement du capital de l'emprunt pour six échéances (mai à octobre 2020).
Proposée : David Haziza
Appuyée : Simon Pomel
Proposition adoptée à l'unanimité.

10. Demande de congé sans solde
Proposition : Que le CA se prononce pour ou contre la demande de congé sans solde pour l'année 20/21
Proposée : David Haziza
Appuyée : Simon Pomel
Proposition sur laquelle le CA se prononce contre ladite demande de congé par un vote de 6 contre et 3 abstentions.

Pour information

Aucun point pour information à l'ordre du jour.

Pour discussion

11. Rapport du président

Dans le rapport du président, Pierre Danten fait un rappel du rôle du CA. Le rôle premier du conseil consiste à établir les grandes orientations, les objectifs, les plans de développement de la corporation. Ses décisions sont exécutoires après approbation du procès-verbal ou sur décision explicite du président.

Il effectue aussi un rappel de la confidentialité : toutes les discussions au sein CA doivent rester confidentielles et ne peuvent être divulguées à des tiers.

Depuis la rencontre du CA du 18 février 2020, se sont tenues les rencontres suivantes :

1. Le 26 mars 2020 : Conseil d'administration extraordinaire relatif à la fermeture du Lycée Claudel pour cause de pandémie Covid-19 et adopter une première série de mesures budgétaires à caractère correctif ou préventif. Le PV du CAE du 26 mars sera proposé à l'adoption lors du CA du 22 avril.

2. Le 8 avril 2020 : réunion Président-Proviseur.

3. Le 14 avril 2020 : Comité exécutif.

4. Le 15 avril 2020 : réunion Président-Proviseur puis réunion du comité travaillant sur le renouvellement de la convention entre le Lycée Claudel et l'AEFE.

5. Le 16 avril 2020 : réunion du Comité exécutif pour finaliser l'ordre du jour du CA du 22 avril 2020 et valider les propositions de résolutions.

Lors de ces différentes réunions, toutes tenues via ZOOM, les sujets suivants ont été abordés :

- communication de l'AEFE envers les établissements du réseau, cf le courrier du directeur de l'AEFE adressé aux administrateurs des lycées français le 3 avril dernier,
- courrier adressé par la FAPÉE à l'AEFE soulevant de réelles problématiques auxquelles sont confrontés, à des degrés divers, nos établissements,
- mises à pied temporaires conduisant à des économies sur la masse salariale de 20 000$ par période de paie, retour du personnel et du syndicat,
- suivi des familles en difficultés, nombre, niveaux concernés, suivi des paiements des frais de scolarités exigibles au 14 avril,
- suivi des désinscriptions effectuées ou annoncées, nombre, niveaux concernés,
- réponses à apporter par l'établissement par la création d'un fond de solidarité d'un montant de 200 000$ correspondant au besoin estimé et alimenté par les économies générées par la fermeture du lycée. Ce fond pourrait être également abondé par les montants disponibles sur le compte de la Fondation et par une contribution exceptionnelle de l'APELC. Afin de garantir la plus grande transparence et éviter toute suspicion, un comité responsable de l'allocation de ce fond devra être mis en place. Dans l'hypothèse où l'intégralité des fonds ne serait pas distribuée, il conviendrait de donner une dimension pérenne au fond de solidarité et de reporter les montants restés disponibles sur les exercices suivants. Les conséquences économiques du Covid-19 auront des retombées économiques sur les familles à moyen terme.
- étude chiffrée sur les incidences budgétaires d'une éventuelle réductions frais de scolarité pour le 3ème trimestre,
- analyse de la décision du gouvernement ontarien au sujet des frais applicables aux parents dont les enfants sont en garderie. Impact sur les classes de maternelle et notamment pour les petites sections. La direction se rapprochera à cet effet des 2 lycées français de Toronto,

- report ou annulation de dépenses, identification de ces dernières (liste et montants), report éventuel du remboursement hypothécaire (capital) auprès de BMO,
- recensement des éventuelles aides publiques,
- bilan du manque à gagner en termes de recettes accessoires (locations, activités périscolaires, etc…)
- préparation du déconfinement, processus au moins aussi compliqué que le confinement et la mise en place de l'enseignement à distance…L'expérience du lycée de Copenhague qui théoriquement a dû rouvrir mi-avril pourrait nous être précieuse,
- rentrée de septembre, point sur les réinscriptions et nouvelles inscriptions, structure,
- communication-développement : communiquer sur le savoir-faire des lycées français pour l'enseignement à distance, approfondir nos relations avec Affaires Mondiales. Merci à Simon Pomel qui nous a donné deux précieux contacts, un au niveau décisionnel et un à un niveau plus tourné vers l'usager, prévoir une communication du CA auprès des familles notamment en annonçant la création fond de solidarité,
- renouvellement de la convention entre le Lycée et l'AEFE. L'objectif est de pouvoir être en mesure de signer une nouvelle convention en juin 2020. Le souhait de l'AEFE est que désormais les conventions puissent être renouvelées par tacite reconduction.

Merci à tous les administrateurs pour leur temps consacré au lycée et le travail fourni.

12. Rapport du proviseur

Compte tenu du contexte très incertain, l'objectif de 975 élèves n'est pas envisageable à ce stade et il faut reconsidérer les prévisions d'effectifs. Le scénario privilégié au regard des taux de réinscription est celui qui correspond à l'hypothèse basse du budget 20/21, soit 920 élèves.

La situation s'explique aisément : mobilités non confirmées, délais de traitement des dossiers d'inscriptions plus longs, indécision financière pour les nouvelles familles, incertitude sur les perspectives d'emploi, etc…

La structure doit permettre de s'inscrire dans le budget actuel (niveau de dépenses à 920 élèves) et d'accueillir de nouvelles inscriptions lorsque/si la visibilité sera/devient meilleure.

13. Rapport du trésorier

Depuis la séance du CA du 28 mars 2020, les réunions du comité finance et du comité exécutif ont essentiellement portées sur les mesures et impacts entourant la crise du Covid-19. Cet événement aura sûrement des répercussions financières sur le Lycée.

Dans les circonstances, bien que nous n'envisagions pas de difficultés de trésorerie à court terme, certaines mesures ont été prises pour atténuer les dommages découlant de cet événement imprévisible et mitiger les risques financiers à plus long terme.

Un bilan provisoire des écarts entre les résultats de l'exercice en cours et le budget 2019/2020 sera requis pour déterminer l'impact des mesures adoptées et de celles qui seront proposées en séance. Une révision du budget 2020/2021 est en cours.

Dans les circonstances, le Trésorier et le DAF n'ont pu travailler sur la mise en œuvre d'un format type pour la production des rapports financiers, ni le mandat d'audit en matière de taxes indirectes, comme prévu aux paragraphes 2 et 3 du Rapport du Trésorier du 18/02/20.

14. Proposition pour lever la séance

Proposée : David Haziza
Appuyée : Colette Godet
Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h04.

Le Président du
Conseil d'administration

Le Secrétaire du
Conseil d'administration